



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES
Direction de la réglementation et des élections -
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte du
vendredi 8 janvier 2016 au lundi 8 février 2016 inclus,
soit 32 jours consécutifs dans les mairies de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine sur la
demande d'autorisation présentée au titre du code de l'environnement, par l'**établissement
public d'aménagement du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A) en vue de la création de la
zone d'aménagement concertée (Z.A.C) ECOPOLE SEINE AVAL**

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

L'opération est soumise à autorisation sous les rubriques suivantes de la nomenclature « Eau » :

2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20 ha : **autorisation**.

2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : **déclaration**.

La surface interceptée est estimée à 200 ha : **autorisation**.

3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha : **autorisation**.

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha : **déclaration**.

Le projet est susceptible d'impacter une zone humide d'une surface de 1830 m² : **déclaration**.

Monsieur Patrick STANTON, ingénieur (E.R), est désigné en qualité de commissaire enquêteur et **Monsieur Fabien GHEZ**, cadre d'entreprise (E.R), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation dans les communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Carrières-sous-Poissy, 1, place Saint-Blaise 78955 Carrières-sous-Poissy, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera dans les mairies aux dates et heures ci-après :

CARRIERES SOUS POISSY

- **vendredi 8 janvier 2016 de 9h00 à 12H00**
- **mercredi 20 janvier 2016 de 15h30 à 18h30**
- **samedi 30 janvier 2016 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 8 février 2016 de 9h00 à 12h00**

TRIEL SUR SEINE

- **vendredi 15 janvier 2016 de 14h00 à 17h00**
- **lundi 8 février 2016 de 14h00 à 16h45**

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation du dossier visées ci-dessus.

Le dossier est également accessible à la Préfecture des Yvelines - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000) et sur le site internet de la préfecture : www.yvelines.gouv.fr/Publications

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de madame Delerue à l'EPAMSA, 1 rue Champagne 78200 – MANTES-LA-JOLIE – email : c.delerue@epamsa.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées, en préfecture des Yvelines et sur le site internet www.yvelines.gouv.fr/Publications pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le préfet des Yvelines statuera par arrêté sur la demande d'autorisation. Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

